

Xenturion®

Herbicide pour lutter contre les graminées annuelles et vivaces

Description du produit en bref

Herbicide pour lutter contre les graminées annuelles et vivaces dans les cultures de dicotylédones. Agit contre les millets, la folle avoine, le vulpin des champs, l'agrostide jouet du vent, le ray-grass, les repousses de céréales, le chiendent et autres graminées.

Matières actives

125 g/l fluazifop-P-butyle

Formulation

EC (concentré émulsifiable)

Trademark

Stähler Suisse SA

Numéro d'homologation

W-6085-3

Mode d'action

Xenturion agit spécifiquement sur les graminées. Il est absorbé par les feuilles et distribué dans toute la plante par la sève. La formulation de Xenturion est une double émulsion. Cette émulsion contient de petites gouttes huileuses de Xenturion qui sont enfermées dans des gouttes d'eau. La dissolution est donc plus rapide est plus facile. Xenturion est facile à mélanger. Son efficacité est rapide et élevée. Sa sélectivité est améliorée.

Utilisation Arboriculture

Fruits à noyaux

Dosage : 1.5 l/ha contre les graminées annuelles ; 3 l/ha contre les graminées vivaces. Maximum 1 traitement par parcelle et par an. Délai d'attente : 4 semaines.

Fruits à pépins

Dosage : 1.5 l/ha contre les graminées annuelles ; 3 l/ha contre les graminées vivaces. Maximum 1 traitement par parcelle et par an. Délai d'attente : 4 semaines.

Utilisation Cultures de baies

Espèces de Ribes

Dosage : 1.5 l/ha contre les graminées annuelles ; 3 l/ha contre les graminées vivaces. Maximum 1 traitement par parcelle et par an.

Espèces de Rubus

Dosage : 1.5 l/ha contre les graminées annuelles ; 3 l/ha contre les graminées vivaces. Maximum 1 traitement par parcelle et par an.

Fraises

Dosage : 1.5 l/ha contre les graminées annuelles ; 2 l/ha contre les graminées vivaces. Application avant la floraison et après la récolte. Maximum 1 traitement par culture et par an. Délai d'attente : 6 semaines.

Utilisation Cultures maraîchères

Asperges

Dosage : 1.5 l/ha contre les graminées annuelles ; 3 l/ha contre les graminées vivaces. Application après la récolte. Maximum 1 traitement par parcelle et par an.

Bette à côte

Bette à tondre

Dosage : 1.5 l/ha contre les graminées annuelles ; 3 l/ha contre les graminées vivaces. Application en post-levée au stade 2-4 feuilles des graminées.

Maximum 1 traitement par culture. Délai d'attente : 3 semaines.

Betteraves à salade

Dosage : 1.5 l/ha contre les graminées annuelles ; 3 l/ha contre les graminées vivaces. Maximum 1 traitement par culture. Délai d'attente : 8 semaines.

Brocoli

Dosage : 1-1.5 l/ha contre les graminées annuelles. Maximum 1 traitement par culture. Délai d'attente : 6 semaines.

Cardon

Dosage : 1.5 l/ha contre les graminées annuelles ; 3 l/ha contre les graminées vivaces. Application en post-levée, au stade 2-3 feuilles des graminées. Maximum 1 traitement par culture. Délai d'attente : 6 semaines.

Carottes

Dosage : 1.5 l/ha contre les graminées annuelles ; 3 l/ha contre les graminées vivaces. Maximum 1 traitement par culture. Délai d'attente : 4 semaines.

Céleri-pomme

Dosage : 1.5 l/ha contre les graminées annuelles ; 3 l/ha contre les graminées vivaces. Maximum 1 traitement par culture. Délai d'attente : 8 semaines.

Chicorée pommée et chicorée à feuilles

Dosage : 1.5 l/ha contre les graminées annuelles ; 3 l/ha contre les graminées vivaces. Application en post-levée, ou après la plantation jusqu'au début de la formation des têtes. Maximum 1 traitement par culture. Délai d'attente : 6 semaines.

Chicorée scarole, chicorée frisée

Dosage : 1.5 l/ha contre les graminées annuelles ; 3 l/ha contre les graminées vivaces. Application en post-levée, ou après la plantation jusqu'au début de la formation des têtes. Maximum 1 traitement par culture. Délai d'attente : 6 semaines.

Chou-fleur

Dosage : 1-1.5 l/ha contre les graminées annuelles. Maximum 1 traitement par culture. Délai d'attente : 6 semaines.

Choux pommés (chou blanc, chou rouge, chou frisé)

Dosage : 1-1.5 l/ha contre les graminées annuelles. Maximum 1 traitement par culture. Délai d'attente : 8 semaines.

Colrave

Dosage : 1-1.5 l/ha contre les graminées annuelles. Maximum 1 traitement par culture. Délai d'attente : 8 semaines.

Epinards

Dosage : 1.5 l/ha contre les graminées annuelles ; 3 l/ha contre les graminées vivaces. Maximum 1 traitement par culture. Délai d'attente : 4 semaines.

Fenouil

Dosage : 1.5 l/ha contre les graminées annuelles ; 3 l/ha contre les graminées vivaces. Maximum 1 traitement par culture. Délai d'attente : 4 semaines.

Haricots non écosés

Dosage : 1.5 l/ha contre les graminées annuelles ; 3 l/ha contre les graminées vivaces. Maximum 1 traitement par culture. Pas d'utilisation dans les cultures qui seront séchées après la récolte. Délai d'attente : 4 semaines.

Laitues

Dosage : 1.5 l/ha contre les graminées annuelles. Application en post-levée, ou après la plantation jusqu'au début de la formation des têtes. Maximum 1 traitement par culture. Délai d'attente : 6 semaines.

Oignons

Dosage : 1.5 l/ha contre les graminées annuelles ; 3 l/ha contre les graminées vivaces. Maximum 1 traitement par culture. Délai d'attente : 8 semaines.

Persil

Dosage : 1.5 l/ha contre les graminées annuelles ; 3 l/ha contre les graminées vivaces. Application en post-levée au stade 2-4 feuilles des graminées. Maximum 1 traitement par culture. Délai d'attente : 3 semaines.

Poireaux

Dosage : 1.5 l/ha contre les graminées annuelles ; 3 l/ha contre les graminées vivaces. Maximum 1 traitement par culture. Délai d'attente : 8 semaines.

Pois écosés

Dosage : 1.5 l/ha contre les graminées annuelles ; 3 l/ha contre les graminées vivaces. Maximum 1 traitement par culture. Pas d'application dans les cultures qui seront séchées après la récolte. Délai d'attente : 8 semaines.

Pois non écosés

Dosage : 1.5 l/ha contre les graminées annuelles ; 3 l/ha contre les graminées vivaces. Maximum 1 traitement par culture. Pas d'application dans les cultures qui seront séchées après la récolte. Délai d'attente : 8 semaines.

Raifort

Dosage : 1.5 l/ha contre les graminées annuelles ; 3 l/ha contre les graminées vivaces. Application en post-levée au stade 2-4 feuilles des graminées. Maximum 1 traitement par culture. Délai d'attente : 8 semaines.

Scorsonères

Dosage : 1.5 l/ha contre les graminées annuelles ; 3 l/ha contre les graminées vivaces. Maximum 1 traitement par culture. Délai d'attente : 8 semaines.

Tomates

Dosage : 1.5 l/ha contre les graminées annuelles ; 3 l/ha contre les graminées vivaces. Maximum 1 traitement par culture. Délai d'attente : 8 semaines.

Utilisation Grandes cultures

Betteraves à sucre et fourragères

Dosage : 1.5 l/ha contre les graminées annuelles ; 3 l/ha contre les graminées vivaces. Maximum 1 traitement par culture. Délai d'attente : 8 semaines.

Colza

Dosage : 1.5 l/ha contre les graminées annuelles ; 3 l/ha contre les graminées vivaces. Maximum 1 traitement par culture, traiter uniquement en automne. Délai d'attente 8 : semaines.

Féveroles

Dosage : 1.5 l/ha contre les graminées annuelles ; 3 l/ha contre les graminées vivaces. Maximum 1 traitement par culture. Délai d'attente : 8 semaines.

Houblon

Dosage : 1.5 l/ha contre les graminées annuelles ; 3 l/ha contre les graminées vivaces. Maximum 1 traitement par parcelle et par an.

Pois protéagineux

Dosage : 1.5 l/ha contre les graminées annuelles ; 3 l/ha contre les graminées vivaces. Maximum 1 traitement par culture. Délai d'attente : 6 semaines.

Pommes de terre de consommation et fourragère

Dosage : 1 l/ha contre les graminées annuelles ; 2 l/ha contre les graminées vivaces. Application avant le recouvrement. Maximum 1 traitement par culture. Délai d'attente : 90 jours.

Soja

Dosage : 1-1.5 l/ha contre les graminées annuelles ; 3 l/ha contre les graminées vivaces. Maximum 1 traitement par culture. Délai d'attente : 90 jours.

Tabac

Dosage : 1.5 l/ha contre les graminées annuelles ; 3 l/ha contre les graminées vivaces. Maximum 1 traitement par culture.

Terres ouvertes

Dosage : 1 % contre le chiendent rampant. Traitement plante par plante selon l'Ordonnance sur les paiements directs (OPD). Traitement avec le pulvérisateur à dos.

Tournesol

Dosage : 1-1.5 l/ha contre les graminées annuelles ; 3 l/ha contre les graminées vivaces. Maximum 1 traitement par culture. Délai d'attente : 90 jours.

Utilisation Viticulture

Vigne

Dosage : 1.5 l/ha contre les graminées annuelles ; 2 l/ha contre les graminées vivaces. Maximum 1 traitement par parcelle et par an.

Spectre d'efficacité

Bonne efficacité: Graminées annuelles et vivaces: agrostide jouet du vent, chiendent, folle avoine, pâturin commun, ray-grass, repousses de céréales et vulpin des champs.

Efficacité insuffisante: pâturin annuel.

Restrictions

Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection

Rotation culturale

En cas de retournement prématuré d'une culture traitée avec Xenturion, un délai d'attente de 4 semaines s'applique aux céréales, au maïs et aux mélanges de graminées et de trèfles. Il n'y a pas de délai d'attente après un labour ou un travail répété du sol. Les autres cultures peuvent être mises en place immédiatement.

Production sous label et PI

Il faut tenir compte des lignes directrices PI (PER) et des indications des productions sous LABEL.

Important à savoir

Quantité de bouillie 300-500 l/ha. Les cultures de graminées comme le maïs et les céréales sont sensibles au Xenturion, il faut donc éviter la dérive. Si des cultures graminées doivent être traitées après l'application de Xenturion, le pulvérisateur, les filtres et les tuyaux doivent être soigneusement nettoyés avec un agent tensioactif ou un solvant spécifique.

Indications de risques particuliers et conseils de prudence

Pour une utilisation conforme des produits, seules les indications du mode d'emploi sur/ou joint à l'emballage font foi.

Restes et emballages vides

Les restes de produits doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits. Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge.

Stockage

Conserver au frais, au sec et à l'abri du gel.

Indications pour l'acheteur

Nous garantissons que la composition du produit dans son emballage d'origine fermé, correspond aux

indications mentionnées sur les étiquettes. Nous déclinons toute responsabilité pour des conséquences directes ou indirectes liées à un entreposage ou à une application non conforme aux recommandations légales, à une mauvaise qualité d'application ou au non-respect des bonnes pratiques agronomiques. De nombreux facteurs, spécialement les particularités régionales, comme par exemple la structure du sol, les variétés et les conditions climatiques peuvent avoir une incidence négative sur l'efficacité souhaitée du produit, voire même aboutir à des dégâts sur les plantes cultivées traitées. Pour des préjudices de cet ordre, nous déclinons toute responsabilité.

Mention d'avertissement

ATTENTION

Phrases H

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. **H361d** Susceptible de nuire au fœtus.

Phrases EUH

EUH208 Contient du (de la) (nom de la substance sensibilisante). Peut déclencher une réaction allergique. **EUH401** Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Phrases P

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

P102 À conserver hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/récipient en prenant toutes précautions d'usage.

RRV Emploi interdit sur les toits et les terrasses, sur les aires d'entreposage, sur les routes, les chemins et les places, sur les talus et les bandes de verdure le long des routes et des voies ferrées.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.



GHS08



GHS09

En cas d'urgence, intoxications

Centre d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145
ou 044 251 66 66.

Emballage

10 05 63 pdf_datasheet_artikel_typ_ à 3 l
10 05 63 pdf_datasheet_artikel_typ_ à

Contact

Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17 A
4800 Zofingen
Tél: 062 746 80 00
Fax: 062 746 80 08
info@staehler.ch
<http://www.staehler.ch>